



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de la cohésion sociale  
Pôle Jeunesse, sports et vie associative**

Affaire suivie par : Cellule Formation  
Téléphone : 04 67 41 72 00

Montpellier, le 09 novembre 2020

Mél : ddc-s-formation-continue@herault.gouv.fr

## Appel à initiatives

relatif à la formation continue des acteurs du champ de la jeunesse, des sports et de la vie associative

**P.J. :** annexe : trame de module

Depuis quelques années le pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative (JSVA) de la DDCS propose un plan de formation aux acteurs de l'animation. Dans un souci de transversalité entre ses différentes politiques, le pôle souhaite élargir les contenus de formation proposés et les publics auxquels ils s'adressent.

C'est pourquoi, la cellule formation du pôle JSVA lance un appel à initiatives afin d'identifier les partenaires en capacité de proposer des contenus de formation répondant aux besoins identifiés et selon les thématiques citées ci-dessous.

**Éligibilité :** être une association agréée JEP, un organisme de formation, un formateur indépendant bénéficiant d'un numéro de SIRET, une collectivité.

**Format des modules proposés :** Il est souhaitable que le module s'articule autour de trois journées de formation dont les deux premières seront consécutives et la dernière se tiendra quelques semaines plus tard. Ce format répond aux contraintes de présence du public sur son lieu d'activité et permet d'exploiter un retour d'expérience. Cependant, en fonction de la thématique abordée, le public visé et les modalités pédagogiques choisies, il est possible de proposer un autre format.

Il sera apprécié qu'une proposition alternative soit faite en intégrant la possibilité de réaliser le module à distance dans le cas où les conditions sanitaires évolueraient et ne permettraient plus les regroupements pour la formation.

**Fourchette de financement :** le budget prévisionnel de la formation ne devra pas excéder 1000 € par journée de formation.

### Thématiques prioritaires :

**Les modules proposés devront aborder un ou plusieurs items présentés dans chaque thématique.**

#### 1) Lutte contre les violences

- Les violences sexuelles : prévenir, repérer et accompagner les victimes
- La violence physique et morale : quels impacts dans les situations éducatives ? connaître son public pour adapter sa posture éducative
- Violence et gestion de groupe
- Conduites à risques et conduites addictives

- Eléments d'informations juridiques

**2) Favoriser le développement de l'éducation artistique et culturelle**

- Favoriser l'accès aux pratiques culturelles dans une démarche éducative
- Penser et mettre en œuvre la cohérence culture/sport/éducation populaire
- Proposer un stage / séjour intégrant la dimension culturelle
- Concevoir une action de médiation culturelle.

**3) Accompagner la fonction tutorale**

- Accompagner un stagiaire en formation professionnelle
- Assurer le rôle de mentor pendant une mission d'intérêt général (MIG) dans le cadre du SNU
- Accompagner la prise de fonction d'un bénévole
- Accompagner une équipe professionnelle dans l'accueil d'un stagiaire

**4) Vivre ensemble**

- Les outils pour parler des faits d'actualité avec son public
- Concevoir et mettre en œuvre des outils pour l'animation débats et l'accueil de la parole du public
- Phénomène de stéréotype, de préjugé, et notion juridique de discrimination
- Approche historique des religions, des colonisations, de l'immigration
- La compétence culturelle et les dynamiques interculturelles
- Sensibiliser à la gestion non violentes des conflits et à la Communication Non Violente

**5) La continuité éducative**

Les modules proposés devront aborder un ou plusieurs thèmes suivants :

- La gestion de la pause méridienne en ACM
- Les projets partenariaux
- La coordination des activités destinées à un même public sur un territoire commun

**Toute autre proposition répondant à un besoin identifié sur le territoire peut également être soumise au pôle JSVA dans le cadre de cet appel à initiatives.**

**Modalités et délais de réponse :** les propositions de modules de formation continue devront être adressées au pôle JSVA via l'adresse suivante : [ddcs-formation-continue@herault.gouv.fr](mailto:ddcs-formation-continue@herault.gouv.fr) avant le **1<sup>er</sup> décembre 2020** en utilisant le support joint en annexe ainsi que tout autre document mentionnant le budget prévisionnel et le détail du contenu ainsi que les méthodes pédagogiques envisagées.

Suite à l'analyse des propositions reçues, la cellule formation prendra contact avec vous informer de sa décision.

L'inspectrice de la jeunesse et des sports

  
Laurence COLLAS